



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2021-068**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 7 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le mardi 7 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 02/09/2021

Date d'affichage 02/09/2021

---

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

**Etaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Étaient absents excusés** : Monsieur Bernard THIREAU a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Marion VEISTROFFER.

**Était absent non excusé** : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**VENTE PARCELLE N°6 LOTISSEMENT COTEAU DU DOMAINE**

Rapporteur : Anthony ROULLIER

**Présentation de la décision**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Florentin JEGU et Laura PORTIER domiciliés 3, le Clos des Chênes 53320 Montjean, souhaitent acquérir le lot n°6 du lotissement « Le Côteau du Domaine » cadastré section C118 d'une superficie de 932 m<sup>2</sup> au prix de 25.00 € HT le m<sup>2</sup> HT et dont l'adresse postale est le 4 rue de l'Oudon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la vente pour un prix de 23738.04 € HT, auquel s'ajoute une TVA sur marge de 4221.96 € pour former un prix TTC de 27960 € payable comptant à la signature de l'acte authentique de vente à recevoir par Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire à Cossé-le-Vivien.

Autorise Monsieur Le Maire, ou Madame Danielle GUILLERME-CAOUS ; Monsieur Pascal LIVENAIS, ses adjoints, en cas d'empêchement du Maire, à signer l'acte de vente.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 14 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 septembre 2021.  
Le Maire, Anthony ROULLIE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, identifying the Mayor as Anthony Roullie.